

# Table des matières

INTRODUCTION .....	2
I. Présentation générale du Ministère.....	3
II. Contexte de l'action ministérielle .....	5
III. Les orientations stratégiques .....	7
VI. Cadre de performance du MPE.....	9
4.1. Programme 1 : « Accès à l'électricité » .....	9
4.2. Programme 2 : « Electrification rurale et énergies renouvelables » .....	11
4.3. Programme 3 : « sécurisation de l'approvisionnement en hydrocarbures et combustibles domestiques » .....	12
4.4. Programme 4 « Pilotage, coordination et gestion » .....	14
V. Programmation triennale des crédits 2020, 2021 et 2022 .....	15
Figure 1 : Répartition des dépenses du MPE par programmes budgétaires .....	17
VI. Tableau de budgétisation en AE-CP des projets/programmes .....	Erreur ! Signet r
VII. Conclusion .....	23
7.1. Dispositif de suivi évaluation .....	23
6.2. Défis et Contraintes .....	23
ANNEXES .....	Erreur ! Signet r
Annexe 1 : PAP programme 1 « optimisation du système d'offre » .....	Erreur ! Signet r
Annexe 2 : PAP programme 2 « Electrification rurale et énergies renouvelables ....	Erreur ! Signet r
Annexe 3 : PAP programme 3 « Sécurisation des approvisionnements du pays en hydrocarbures et combustibles domestiques .....	<b>Erreur ! Signet r</b>
Annexe 4 : Programme 4 « Pilotage, gestion et coordination administrative » .....	<b>Erreur ! Signet r</b>

## INTRODUCTION

Le présent Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD) (2020-2022) traduit la planification budgétaire triennale des programmes opérationnalisant les orientations stratégiques du secteur de l'énergie telle que déclinée par la politique sectorielle de l'Energie. Il faut rappeler que la lettre de Politique de Développement du Secteur de l'Energie (LPDSE) en cours de validation<sup>1</sup> décline les orientations politiques du Gouvernement en matière de gestion et de développement du secteur de l'énergie pour les 5 prochaines années (2019-2023) dans un contexte d'évolutions récentes dans le secteurs notamment avec les perspectives de production locale de gaz et de pétrole mais également de baisse significative du coût du kWh avec un mix énergétique intégrant la production d'électricité avec le gaz local. En application de la directive 06/2009 de l'UEMOA internalisée par la LOLF de 2016, instituant l'adoption des budgets programmes, le MPE souhaite élaborer un Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD). Ce document, couvrant la période de 2020 à 2022, comprend, en sus de la présentation du mandat et de l'organisation du MPE, cinq (5) grandes parties :

- le contexte de l'action du MPE ;
- les orientations stratégiques du MPE ;
- une présentation du cadre de performance des résultats ;
- la programmation pluriannuelle glissante des dépenses mettant en exergue le lien entre l'évolution de l'allocation et celle des dépenses par programme et ;
- le dispositif de suivi évaluation, les difficultés et les défis dans la mise en œuvre.

En plus, les annexes seront présentées, regroupant les différents plans annuels de performance (PAP) des quatre (4) programmes du Ministère du Pétrole et des Energies (MPE).

---

<sup>1</sup> Validée par l'ensemble des acteurs du secteur, la LPDSE 2019-2023 est signée par le Ministère du Pétrole et des Energies. Actuellement, elle est dans le circuit de validation au niveau du Ministère des finances.

## I. Présentation générale du Ministère

Le Ministre du Pétrole et des Energies veille à l'adéquation des choix technologiques spécifiques aux sources d'énergies solaire, hydraulique et éolien et s'assure de la valorisation des acquis scientifiques et technologiques. Au regard du décret n° 2017-1574 du 13 septembre 2017 relatif aux attributions du Ministre du Pétrole et des Energies et, ce dernier est sous l'autorité du Premier Ministre, prépare et met en œuvre la politique définie par le Chef de l'Etat dans le secteur des énergies et des hydrocarbures. Il assure la promotion, l'exploration et la gestion des zones prospectives pour les hydrocarbures. Il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

- la promotion, l'orientation, la réglementation, la coordination et le contrôle des activités de recherche, d'extraction et de production du pétrole brut, du gaz naturel et autres hydrocarbures ;
- le développement de la transformation des hydrocarbures en produits semi-finis ;
- la gestion des normes et spécifications des produits pétroliers, le contrôle de la qualité de ces produits et la lutte contre la fraude ;
- la mise en place d'un cadre institutionnel et légal pour renforcer la compétitivité et la concurrence en vue du développement du secteur du pétrole et des énergies ;
- la réglementation et le contrôle de la constitution et de la gestion des stocks de sécurité des produits pétroliers ;
- la collecte et la diffusion de la documentation scientifique et technique relative aux secteurs du pétrole et des énergies ;
- la sécurisation des approvisionnements en hydrocarbures et en énergies ;
- l'utilisation rationnelle et durable des ressources énergétiques ;
- la mise en œuvre et le suivi d'un programme de couverture totale du territoire national en électricité ;
- l'intensification des actions de mise en œuvre et de suivi des programmes énergétiques conventionnels et non-conventionnels en faveur du monde rural ;
- la réglementation, le contrôle et l'orientation de la production, du transport et de la distribution des énergies conventionnelles et des énergies nouvelles et renouvelables ;
- le développement des ressources humaines dans le secteur du pétrole et des énergies
- la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière d'économie d'énergie et de promotion d'énergie renouvelable ;
- l'intensification de l'action de sensibilisation à l'utilisation du gaz comme source d'énergie domestique.

Au titre du décret n°2017-933 du 9 mai 2017 portant répartition des services de l'Etat entre la présidence, la primature et les ministères, le Ministère du Pétrole et des Energies comprend :

- le Cabinet et les services rattachés, composés de l'Inspection interne, du Bureau de Presse et de Communication, du Secrétariat Permanent à l'Energie, de l'Unité d'Exécution et de Gestion GES-PETROGAZ, de la Cellule juridique et du SP CNH ;
- le Secrétariat général et les services rattachés, composés de la cellule de passation des Marchés, de la cellule des études et de la planification, de la cellule informatique et des Technologies de l'Information et du bureau du courrier et des archives ;
- les Directions, composées de la Direction de l'Electricité, de la Direction du Développement des Energies Renouvelables, de la Direction des Hydrocarbures, de la Direction de la Stratégie et de la Réglementation et de la Direction de l'Administration générale et de l'Equipement.

Le ministère compte d'autres administrations que sont :

- Le Secrétariat permanent du Comité national des Hydrocarbures ;
- Le Secrétariat permanent à l'Energie ;
- L'Agence Sénégalaise d'électrification Rurale ;
- L'Agence de L'Economie et de la Maitrise d'énergie ;
- L'Agence pour Promotion les Energies renouvelables ;
- Le GES-PETROGAZ.

Et des structures sous tutelle : Société nationale d'Electricité (SENELEC), Société africaine de Raffinage (SAR), Société des Pétroles du Sénégal (PETROSEN), Commission de Régulation du Secteur de l'Electricité (CRSE).

## II. Contexte de l'action ministérielle

En 2014, le Sénégal a adopté le Plan Sénégal Emergent 2035 (PSE), document stratégique à long terme qui traduit l'ambition du pays de garantir un accès large et fiable à une énergie bon marché. Face à cette situation, l'Etat avait mis en place des solutions d'urgence fondées en priorité sur la réhabilitation du parc de production d'électricité, la location de capacités, l'extension de centrales existantes accompagnées de subvention pour baisser le prix du kWh.

A ce titre, d'importants résultats ont été notés avec le renforcement du système d'offre (plus de 250 MW) accompagné d'une variation qualitative du mix énergétique avec la mise en service de nouvelles centrales HFO convertibles au gaz naturel, moins consommatrices de combustible et l'arrivée de nouvelles capacités plus compatibles aux exigences environnementales avec les centrales solaires Photovoltaïques couplées au Réseau Interconnecté. Ces efforts, entre autres, se sont traduits par une baisse des coûts de production et une nette amélioration de la continuité et de la qualité du service de l'électricité. En effet, une baisse notable du coût de Production a été enregistrée avec le coût variable de production qui est passé de 85,5 FCFA/kWh en 2013 à 55,01 FCFA/kWh en 2017 grâce notamment à une baisse du prix des produits pétroliers et aux nouveaux investissements réalisés. Cette baisse a été accompagnée d'une amélioration de la continuité et de la qualité de service avec une diminution du nombre d'heures de coupure qui a chuté de 124 h cumulées en 2013 à 77 h cumulées en fin 2017.

Concernant l'électrification rurale, son Excellence le Président de la République a fixé l'objectif de taux d'électrification en milieu rural à 60% en fin 2019. Pour ce faire, l'Etat du Sénégal a initié de gros investissements pour assurer l'accès des populations surtout rural. A titre d'exemple, il convient de noter le programme national d'électrification rurale (PNER) d'un montant de 145 milliards 730 millions de FCFA sur la période 2015-2017 incluant une phase d'urgence (PNUER) soutenu par un financement exceptionnel du Budget Consolidé d'Investissements (BCI).

Dans le domaine des hydrocarbures, les récentes découvertes de pétrole et de gaz placent le Sénégal dans la perspective de faire partie des pays producteurs et devraient permettre d'améliorer substantiellement le mix énergétique. C'est ainsi que la découverte significative de pétrole pourrait ouvrir la voie à une longue série de découvertes notamment en offshore profond. En effet, en mai 2016, au large des côtes sénégalaises et mauritaniennes, était annoncée une découverte majeure, de gaz naturel présageant d'une production gazière conséquente, couvrant largement les besoins intérieurs du pays et pouvant être transformé en Gaz Naturel Liquéfié (GNL) pour l'exportation. Cette découverte d'hydrocarbure de quantité et de rang mondial va certainement conduire le pays

vers l'indépendance énergétique à condition de mettre en place une bonne stratégie de pilotage, d'apprentissage, de formation et d'appropriation pour tous les acteurs.

Le secteur de l'énergie est un levier déterminant pour un développement économique durable et solidaire. La qualité de ses services constitue un facteur discriminant dans l'attraction des investissements et dans l'amélioration de la compétitivité du pays. Sous ce rapport, les services énergétiques jouent un rôle important dans la croissance économique et la réduction des inégalités. C'est dans ce cadre que l'Etat du Sénégal s'est fixé l'objectif de fournir une énergie stable, accessible et au moindre coût à sa population et aux opérateurs économiques. A ce titre, le développement du secteur de l'énergie constitue une priorité des politiques publiques de l'Etat du Sénégal.

### III. Les orientations stratégiques

Le MPE est dans un processus d'élaboration d'une nouvelle lettre de politique sectorielle. Par ailleurs, les orientations prioritaires du secteur sont déjà définies par le PSE. Il s'agit d'aller vers l'accès universel à l'électricité en 2025, de renforcer le mix de production pour baisser les coûts de l'électricité, d'optimiser l'offre d'électricité et de sécuriser l'approvisionnement pérenne en hydrocarbures et en combustibles modernes de cuisson seront repris dans le cadre de la nouvelle lettre de politique. Cependant, avec les récentes découvertes de pétrole et de gaz, le document de politique sectorielle prendra également en charge tous les défis et les préalables nécessaires à la phase d'exploitation et de production locale de pétrole et de gaz pour optimiser les retombées de ces nouvelles ressources sur les objectifs d'émergence du pays.

Pour matérialiser l'ensemble des orientations définies dans le PSE et prendre en compte les défis nouveaux et émergents auxquels le secteur est confronté ces prochaines années, trois (3) orientations stratégiques qui constituent les principaux axes d'intervention prioritaire en réponse aux défis sont identifiés en déclinaison de la vision du secteur. Il s'agit (i) de sécuriser l'approvisionnement en hydrocarbures du pays en quantité, en qualité suffisantes et au moindre coût et mettre en place les conditions juridiques, institutionnelles, opérationnelles pour tirer le meilleur avantage des ressources pétrolières et gazières et de favoriser l'accès durable des populations aux combustibles modernes de cuisson par l'utilisation de technologies efficaces et innovantes ; (ii) de renforcer l'accès à l'électricité avec une bonne qualité et une continuité de service à moindre coût, de façon durable et respectueuse de l'environnement et (iii) de renforcer le financement, la gouvernance, la régulation et le suivi-évaluation du secteur.

Ces orientations seront mises en œuvre à travers l'atteinte de trois (3) objectifs spécifiques, à savoir :

- ) améliorer l'accès des populations aux services énergiques dans les meilleures conditions de qualité, de durabilité et au moindre coût ;
- ) assurer un approvisionnement durable en hydrocarbures de qualité et en quantité suffisante et combustibles modernes de cuisson ;
- ) améliorer le pilotage institutionnel du secteur de l'énergie.

Pour opérationnaliser les objectifs de la politique du MPE, quatre (04) programmes budgétaires ont été identifiés et retenus dans le Document de programmation pluriannuelle des dépenses (DPPD) du département ministériel afin de traduire la politique sectorielle du MPE. Il s'agit :

- Programme 1 : « Optimisation de l'offre d'électricité »
- Programme 2 « Electrification rurale et énergies renouvelables »
- Programme 3 : « sécurisation de l'approvisionnement en hydrocarbures et combustibles domestiques »

- Programme 4 : « Pilotage, coordination et gestion administrative »

De façon synthétique, l'articulation de la stratégie sectorielle aux politiques nationales est présentée dans le tableau suivant :

PSE	Orientations stratégiques du MPE	Programmes
<p>AXE 1</p> <p>Transformation structurelle de l'Economie et croissance</p> <p>Fondamentaux de l'émergence</p>	Renforcer l'accès à l'électricité avec une bonne qualité et une continuité de service à moindre coût, de façon durable et respectueuse de l'environnement	Programme 1 : « Optimisation de l'offre d'électricité »
		Programme 2 : « Electrification rurale et énergies renouvelables »
	Sécuriser l'approvisionnement en hydrocarbures du pays en quantité, en qualité suffisantes et au moindre coût et mettre en place les conditions juridiques, institutionnelles, opérationnelles pour tirer le meilleur avantage des ressources pétrolières et gazières et favoriser l'accès durable des populations aux combustibles modernes de cuisson par l'utilisation de technologies efficaces et innovantes	Programme 3 : « Sécurisation de l'approvisionnement en hydrocarbures et combustibles domestiques »
	Renforcer le financement, la gouvernance, la régulation et le suivi-évaluation du secteur	Programme 4 : « Pilotage, coordination et gestion administrative »



## VI. Cadre de performance du MPE

### 4.1. Programme 1 : « Optimisation du système d'offre d'électricité »

---

Le programme « optimisation du système d'offre d'électricité » concentre les actions à mettre en œuvre en vue d'augmenter la capacité de production en la faisant passer de 1249 en 2018 à 2111 MW en 2022. Cette augmentation sera sous-tendue par une amélioration forte du MIX énergétique prenant en compte entre autres le gaz local, l'hydroélectricité, les énergies renouvelables en vue de faire baisser considérablement le coût de production. En outre, l'augmentation de la puissance installée sera soumise à la mise en œuvre d'un programme de sensibilisation et d'information auprès du public à l'effet d'orienter les comportements des usagers sur la maîtrise et l'efficacité énergétique. A ce titre, une vaste revue des polices d'abonnement et un audit énergétique des installations électriques des structures de l'Etat doivent être poursuivis en vue de leur mise en conformité. Cette action aura principalement comme effet la réduction de la facture d'électricité de l'Etat dans les dépenses publiques.

Pour acheminer l'énergie produite avec une qualité et une continuité optimales de service, des réseaux robustes bien structurés de transport HT, de distribution MT et BT seront construits. Ces actions d'extension et de redondance permettent de diminuer fortement le nombre et la durée des interruptions en faisant évoluer le SAIDI qui est de 17h en 2018 et le SAIFI de 19,03 en 2018.

Ce programme sera mis en œuvre par la Direction de l'Electricité, la SENELEC et l'AEME.

Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Actions	Indicateurs	Référence (2019)	Cibles		
					2020	2021	2022
Renforcer l'accès à l'électricité avec une bonne qualité et une continuité de service à moindre coût, de façon durable et respectueuse de l'environnement	Système d'offre d'électricité amélioré et optimisé	Action 1.1 : Renforcement du système d'offre d'électricité	Coût variable de production du Kwh	58,52	55,59	52,81	50,17
			Rendement global Senelec	84,00%	84,50%	85,00%	85,50%
	Maitrise de l'énergie développée et efficacité énergétique renforcée	Action 1.2 : Développement de la maitrise de l'énergie et renforcement de l'efficacité énergétique	Quantité d'énergie économisée dans l'administration public (Mw)	29,413	66,167	141,414	264,874
			Dépenses publiques de l'administration en électricité (en milliers de Fcfa)	6 781 867	11 649 230	20 283 386	33 636 117
	Suivi physico-financier du programme assuré	Action 1.3. Coordination et suivi du programme	Rapport trimestriel de suivi des projets	ND	4	4	4
			Rapports trimestriels d'exécution budgétaire	ND	4	4	4

#### 4.2. Programme 2 : « Electrification rurale et énergies renouvelables »

Le programme « électrification rurale et énergies renouvelables » concentre les options pour l'intensification de la couverture territoriale par la réalisation de programmes et de projets d'électrification en milieu rural et périurbain à l'effet d'augmenter l'accès pour mettre en place les préalables vers l'accès universel. A ce titre, il sera important de lever certains obstacles avec notamment la mise en œuvre de l'harmonisation des tarifs d'électricité et la prise en charge éventuelle des branchements et des installations intérieures des ménages ruraux. Dans cette optique, l'intervention concernera l'intensification de la production d'énergies renouvelables dans les réseaux interconnectés et les systèmes isolés avec une utilisation plus accrue du solaire.

Par ailleurs, pour l'amélioration durable des conditions de vie des populations rurales en intégrant l'approche genre, il est prévu la réalisation de projets d'électrification des infrastructures communautaires et des usages productifs (agriculture, élevage, artisanat, etc.) avec une incitation de l'autoproduction.

Ce programme est mis en œuvre par la Direction des énergies renouvelables, l'ASER, l'ANER et le Programme Energie Durable.

Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Actions	Indicateurs	Référence	Cibles		
					2020	2021	2022
Renforcer l'accès à l'électricité avec une bonne qualité et une continuité de service à moindre coût, de façon durable et respectueuse de l'environnement	Accès à l'électricité en milieu rural amélioré	Action 2.1 : Accès aux services électriques en milieu rural	Taux d'électrification rurale	50%	55%	60%	70%
	Pénétration des énergies renouvelables renforcée	Action 2.2 : Renforcement de la pénétration des Energies renouvelables	Puissance solaire installée dans l'éclairage public	2,55	2,55	2,40	3,75
			Puissance solaire installée dans les services productifs	0,47	6,76	10,43	9,02
	Suivi physico-financier du programme assuré	Action 2.3. Coordination et suivi du programme	Rapport trimestriel de suivi des projets	ND	4	4	4
			Rapports trimestriels d'exécution budgétaire	ND	4	4	4

#### 4.3. Programme 3 : « sécurisation de l’approvisionnement en hydrocarbures et combustibles domestiques »

---

Le programme « sécurisation de l’approvisionnement en hydrocarbures et combustibles domestiques » met en œuvre les actions pour accélérer les développements en cours dans les zones de découverte afin d’aboutir rapidement aux décisions finales d’investissement (DFI). Ce titre, il faut renforcer les capacités financières de PETROSEN pour sa participation effective aux opérations de production auprès des Sociétés pétrolières. De plus, les préalables seront remplis pour passer rapidement aux phases de construction des plateformes en vue d’entamer l’exploitation et la production en 2022 du pétrole pour SNE (Sangomar) et du gaz pour GTA (Grande Tortue Ahmeyin). La loi encadrant le contenu local à l’effet de faciliter la création de PME-PMI assurant la logistique au niveau des plateformes de production sera opérationnalisée.

Par ailleurs, en vue de sécuriser la logistique d’approvisionnement, de transfert et de Stockage de produits pétroliers et gaziers, le programme mettra en œuvre l’élaboration d’un schéma directeur de Développement de la logistique pétrolière et gazière et la réhabilitation et adaptation de la logistique de transport et de transfert des hydrocarbures

Dans le domaine des combustibles domestiques, il est prévu durablement de consolider l’offre à travers les aménagements forestiers participatifs ainsi que d’intensifier la promotion des méthodes et techniques optimales de transformation (Meules, nouvelles technologies de biodigesteurs), de cuisson (fourneaux améliorés), et de combustibles alternatifs (biogaz, biocharbon, etc.).

Le programme sera mis en œuvre par la Direction des hydrocarbures, PETROSEN, GES PETROGAZ et le PNB-SN.

Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Actions	Indicateurs	Référence (2019)	Cibles		
					2020	2021	2022
Assurer un approvisionnement durable en hydrocarbures de qualité et en quantité suffisante et combustibles modernes de cuisson	Production locale de pétrole et de gaz réussie	Action 3.1 : Promotion de la recherche pétrolière et mise en place des préalables à la production	Volume de gaz produit en Nm3	1 155 000	1 089 200	9 802 500	1 424 500 000
			Volume de pétrole produit en baril	0	0	0	13 000 000
	Chaîne d'approvisionnement du pays en hydrocarbure sécurisée	Action 3.2 : Sécurisation de la chaîne d'approvisionnement du pays en hydrocarbures	Nombre moyen de jours de stocks	35 j	35 j	35 j	35 j
	Accès des populations aux combustibles et équipements modernes de cuisson amélioré	Action 3.3 : Promotion et diversification des combustibles modernes de cuisson	Nombre de biodigesteurs installés	2000	2000	2000	2000
	Suivi physico-financier du programme assuré	Action 3.3. Coordination et suivi du programme	Rapport trimestriel de suivi des projets	ND	4	4	4
			Rapports trimestriels d'exécution budgétaire	ND	4	4	4

#### 4.4. Programme 4 « Pilotage, coordination et gestion »

Le Programme vise à assurer la performance du secteur en renforçant le système de planification, du suivi-évaluation, du contrôle et de la réglementation du secteur et en améliorant les capacités d'intervention du département. A ce titre, il est attendu que : (i) le cadre de pilotage du sous-secteur de l'énergie est amélioré ; (ii) le cadre juridique et réglementaire du secteur est renforcé et (iii) les capacités d'intervention sont renforcées.

Ce programme, logé au niveau central est mis en œuvre par les structures relevant du Secrétariat général et du cabinet : l'Inspection Interne, le Secrétariat Permanent à l'Energie, la Cellule des Etudes et de la Planification, la Cellule de Passation des marchés, le Bureau de la Presse et de la Communication, la Direction de la Stratégie et de la réglementation et la Direction de l'Administration Générale et de l'Equipement.

Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Actions	Indicateurs	Référence	Cibles		
					2020	2021	2022
Renforcer les performances de l'administration générale	Contrôle et réglementation renforcés	Action 4.1 : Pilotage ministériel	Nombre de réformes finalisées	ND	2	2	2
	Cadre légal, réglementaire et institutionnel du secteur renforcé	Action 4.2 : Régulation et réglementation	Nombre d'actes réglementaires finalisés	ND	2	2	2
	Planification unifié et suivi-évaluation du secteur fonctionnel	Action 4.3 : Gestion et suivi évaluation	Nombre de DPPD/PAP déposés	ND	1	1	1
			Nombre de RAP déposés	ND	4	4	4

## V. Programmation triennale des crédits 2020, 2021 et 2022

Le tableau ci-après présente les dépenses sur la période 2020, 2021 et 2022.

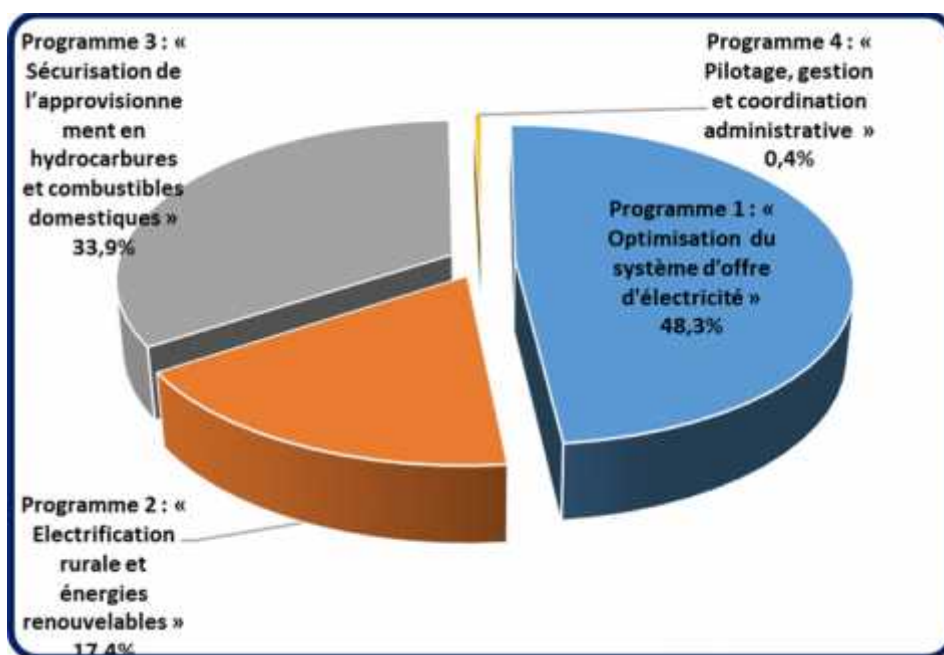
Programmes	Nature économique	Années			Total
		2020	2021	2022	
Programme 1 : « Optimisation du système d'offre d'électricité »	Personnel	49 937 000	50 935 740	51 954 455	152 827 195
	Biens et services	34 700 000	30 000 000	33 000 000	97 700 000
	Transferts courants	25 930 000 000	25 525 000 000	25 525 000 000	76 980 000 000
	Investissements exécutés par l'Etat	90 304 433 759	167 561 024 259	117 061 712 651	374 927 170 669
	Transferts en capital	7 000 000 000	31 653 682 611	5 750 000 000	44 403 682 611
Total Programme 1		123 319 070 759	224 820 642 610	148 421 667 106	496 561 380 475
Programme 2 : « Electrification rurale et énergies renouvelables »	Personnel	6 483 000	6 612 660	6 744 913	19 840 573
	Biens et services	28 300 000	29 000 000	31 500 000	88 800 000
	Transferts courants	2 423 238 280	2 303 238 280	2 303 238 280	7 029 714 840
	Investissements exécutés par l'Etat	32 393 500 197	65 024 396 936	44 157 822 500	141 575 719 633
	Transferts en capital	9 645 000 000	34 284 422 223	4 204 000 000	48 133 422 223
Total Programme 2		44 496 521 477	101 647 670 099	50 703 305 693	196 847 497 269
Programme 3 : «	Personnel	39 714 000	40 508 280	41 318 446	121 540 726

Sécurisation de l'approvisionnement en hydrocarbures et combustibles domestiques »	Biens et services	34 750 000	31 500 000	32 000 000	98 250 000
	Transferts courants	83 507 438 192	30 560 681 000	30 560 681 000	144 628 800 192
	Investissements exécutés par l'Etat	1 934 793 252	6 365 253 675	6 675 589 663	14 975 636 590
	Transferts en capital	1 050 000 000	1 150 000 000	1 150 000 000	3 350 000 000
Total Programme 3		86 566 695 444	38 147 942 955	38 459 589 109	163 174 227 508
Programme 4 : « Pilotage, gestion et coordination administrative »	Personnel	283 682 724	289 356 378	295 143 506	868 182 609
	Biens et services	330 720 923	391 119 904	385 119 904	776 239 808
	Transferts courants	400 000 000	400 000 000	400 000 000	1 200 000 000
	Investissements exécutés par l'Etat	0	0	0	0
	Transferts en capital	0	0	0	0
Total Programme 4		1 014 403 647	1 080 476 282	1 080 263 410	2 844 422 417
Total général		255 396 691 327	365 696 731 946	238 664 825 318	859 427 527 668



Les dépenses prévues sur la période sont évaluées à 859 427 527 668 Fcfa financées par ressources internes (BCI/Etat) et par ressources externes. Ces dépenses sont déclinées par programme, par nature économique et par année. Elles sont de 255 396 691 327 Fcfa pour 2020, 365 696 731 946 Fcfa pour 2021 et de 238 664 825 318 Fcfa pour 2022. En fonction des différents programmes budgétaires du MPE, les dépenses du département sont réparties suivant le figure ci-après :

Figure 1 : Répartition des dépenses du MPE par programmes budgétaires



Les dépenses du département, comme indique la figure, sont à 48,3% orientées au programme 1 « Optimisation du système d'offre d'électricité » ; à 17,4% pour la prise en charge du programme 2 « Electrification rurale et énergies renouvelables ». Le programme 3 « sécurisation de l'approvisionnement en hydrocarbure et combustibles domestiques » comptabilise 33,9% des dépenses du MPE et le programme 4 « pilotage, gestion et coordination administrative » concentre 0,4% des dépenses.

## VII. Tableau de budgétisation en AE-CP

Programme	Actions	Nature de dépense								Total	
		Personnel	Biens et services	Transferts courants		Investissements exécutés par l'Etat		Transferts en capital			
		CP	CP	CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP
Programme 1 : Optimisation du système d'offre d'électricité	Action 1.1 : Renforcement du système d'offre d'électricité				RESS EXT	811 066 967 525	74 999 947 717			811 066 967 525	74 999 947 717
			24 700 000	25 080 000 000	RESS INT			69 399 442 111	7 000 000 000	69 399 442 111	32 104 500 000
	Action 1.2 : Développement de la maîtrise de l'énergie et renforcement de l'efficacité énergétique				RESS EXT	37 390 000 000	15 304 486 042			37 390 000 000	15 304 486 042
				850 000 000	RESS INT						850 000 000
	Action support	49 937 000	10 000 000								59 937 000
	Total	49 937 000	34 700 000	25 930 000 000	-	848 456 967 525	90 304 433 759	69 399 442 111	7 000 000 000	917 856 409 636	123 319 070 759
PROGRAMME 2 : Electrification rurale et Energies renouvelables	Action 2.1 : Accès aux services électriques en milieu rural				RESS EXT	126 078 960 334	16 400 700 197			126 078 960 334	16 400 700 197
				1 400 000 000	RESS INT	350 000 000	350 000 000	96 077 000 000	8 345 000 000	96 427 000 000	10 095 000 000
	Action 2.2 : Renforcement de la pénétration des Energies renouvelables				RESS EXT	119 587 721 800	15 642 800 000			119 587 721 800	15 642 800 000
			19 300 000	1 023 238 280	RESS INT			15 177 000 000	1 300 000 000	15 177 000 000	2 342 538 280

	Action support	6 483 000	9 000 000									
	Total	6 483 000	28 300 000	2 423 238 280		246 016 682 134	32 393 500 197	111 254 000 000	9 645 000 000	357 270 682 134	44 496 521 477	
PROGRAMME 3 : Sécurisation de l'approvisionnement en hydrocarbures et combustibles domestiques	Action 3.1 : Promotion de la recherche pétrolière et mise en place des préalables à la production			300 000 000	RESS EXT	17 809 898 792	1 500 000 000			17 809 898 792	1 500 000 000	
								9 200 000 000	200 000 000	9 200 000 000	500 000 000	
	Action 3.2 : Sécurisation de la chaîne d'approvisionnement du pays en hydrocarbures		25 750 000	83 207 438 192	RESS INT					0	83 233 188 192	
	Action 3.3 : Promotion et diversification des combustibles modernes de cuisson				RESS EXT	7 912 631 159	434 793 252			7 912 631 159	434 793 252	
						RESS INT			5 393 000 000	850 000 000	5 393 000 000	850 000 000
	Action support	39 714 000	9 000 000									
	Total	39 714 000	34 750 000	83 507 438 192		25 722 529 951	1 934 793 252	14 593 000 000	1 050 000 000	40 315 529 951	86 566 695 444	
Programme 4 « Pilotage, gestion et coordination administrative »	Action 4.1 : Renforcement du cadre réglementaire et de l'administration générale	283 682 724	212 325 000									
	Action 4.2 : Renforcement de la planification et suivi-évaluation		79 900 000	400 000 000								

	Action 4.3 : Appui au contrôle et à la réglementatio n		38 495 923								
	Total	283 682 724	330 720 923	400 000 000		0	0	0	0	0	1 014 403 647
	TOTAL GENERAL	379 816 724	428 470 9 23	112 260 67 6 472		<b>1 120 196 179 610</b>	<b>124 632 727 208</b>	<b>195 246 442 111</b>	<b>17 695 000 000</b>	1 315 442 62 1 721	255 396 69 1 327

## VII. Conclusion

### 7.1. Dispositif de suivi évaluation

---

Le suivi du DPPD sera assuré par un Comité de suivi et d'évaluation présidé par le Secrétaire général du MPE. Il regroupe l'ensemble des structures, agences rattachées et les projets sous tutelle du département. Ce comité est chargé du suivi des réalisations et des indicateurs de résultats. La Cellule des Etudes et de la Planification (CEP) sera chargée de l'élaboration des rapports trimestriels et annuels d'avancement en collaboration avec les services. Dans ce cadre, un système de suivi-évaluation avec un outil informatisé (système d'information énergétique) a été mis en place au niveau de la Cellule des Etudes et de la Planification avec des points focaux au niveau des différentes structures chargées de la mise en œuvre des programmes. Le suivi-évaluation du présent DPPD va intégrer ce système avec la production de rapports trimestriels sur l'état d'avancement des différents programmes.

Il convient de noter que le Ministère fait l'objet de beaucoup de sollicitations d'informations sur l'état d'avancement des objectifs du secteur et à une obligation de rendre compte de ces résultats tant au niveau du Gouvernement qu'au niveau des partenaires techniques et financiers.

### 6.2. Défis et Contraintes

---

Pour faire face aux problèmes énergétiques, l'Etat en plus des multiples défis qu'il doit relever doit faire face à une série de contraintes. Des défis et contraintes majeurs interpellent le département sur l'horizon du DPPD (2020-2022). Même si l'actualisation de la politique énergétique va davantage éclairer, il n'en demeure pas vrai que la résolution de la question vitale de l'énergie constitue un préalable à l'avènement de l'émergence. Pour chaque sous-secteur, les défis et contraintes se présentent comme suit :

Pour le sous-secteur de l'électricité le principal défi à relever est celui de la disponibilité de l'électricité en quantité suffisante et en qualité à un coût compétitif pour un meilleur accès à l'électricité. Elle passe par :

- ) La poursuite de l'optimisation du système d'offre
- ) La mise niveau du réseau de transport et distribution ;
- ) La diversification du mix énergétique ;
- ) La consolidation du redressement de la SENELEC ;
- ) La promotion de la maîtrise de la demande ;
- ) L'attraction d'investissements innovants ;
- ) La baisse du coût.

Quant à l'électrification rurale, eu égard aux enjeux qui entourent son accélération, notamment, la cohésion sociale et le développement équilibré du pays, son principal défi est liée à la couverture de toutes les zones rurales autrement dit la réalisation de l'accès universel aux services de l'électricité. Il s'agit de façon principalement de :

- )] L'accélération de la mise en œuvre des concessions et des projets et programmes;
- )] Le raccordement des ménages dans les localités électrifiées ;
- )] Le règlement définitif des écueils liés au processus de passation des marchés, aux grilles tarifaires des concessionnaires ;
- )] Le renforcement de la concertation entre les différents acteurs.

En ce qui concerne le sous-secteur des hydrocarbures, le renforcement des capacités de stockage, de raffinage et de distribution, pour, d'une part, assurer la sécurité de l'approvisionnement et garantir le stock de sécurité, et, d'autre part, baisser les coûts, constituent les principaux défis qu'il convient de relever, cela nécessite :

- )] L'achèvement des travaux de réalisation des gazoducs et l'intensification des recherches en gaz et pétrole;
- )] L'augmentation des capacités de stockage (GPL et autres pp) pour atteindre l'obligation de respecter les 35 jours de stock de sécurité plus 15 jours de stock-outils ;
- )] L'exploitation des découvertes de pétrole et de gaz.

S'agissant du sous-secteur des combustibles domestiques, le défi consiste à assurer de manière durable l'approvisionnement des ménages urbains et ruraux en énergies de cuisson, en veillant à la préservation des ressources forestières. Pour relever ce défi cela nécessite à l'échelle du programme :

- )] La vulgarisation d'équipements de cuisson à économie d'énergie avec la diffusion et la vulgarisation des foyers améliorés ;
- )] Le développement de combustibles domestiques alternatifs.

Par ailleurs, l'efficacité énergétique constitue un levier transversal qui concerne l'ensemble des sous-secteurs. A ce titre la poursuite des initiatives en cours de réduction des factures publiques d'électricité, la promotion de l'éclairage efficace et la mise en place d'un système approprié de normes sont autant de défis qu'il convient de relever par le programme concerné. Cependant la faiblesse des moyens alloués à l'efficacité énergétique constitue une contrainte à l'atteinte des résultats.

# **ANNEXES: PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCE (PAP) DES PROGRAMMES**

## I. PRESENTATION DU PROGRAMME

L'objectif visé est de renforcer l'accès à l'électricité avec une bonne qualité et une continuité de service à moindre coût, de façon durable et respectueuse de l'environnement. De façon plus spécifique, le programme ambitionne :

- d'améliorer et optimiser l'offre d'électricité ;
- de développer la maîtrise de l'énergie et de renforcer l'efficacité énergétique.

Dans le cadre, de l'année budgétaire 2020, la stratégie de mise en œuvre du programme sera principalement axée sur :

- l'augmentation de la capacité de production à 1.465 MW ;
- l'optimisation de la production d'électricité avec une diminution des pertes techniques et non technique en vue d'améliorer le rendement ;
- le renforcement et la densification du réseau Senelec dans les régions ;
- la réhabilitation et l'extension du réseau distribution ;
- la promotion de l'économie d'énergie dans l'administration et les ménages.

Pour atteindre les objectifs visés, les actions prévues au titre de l'année budgétaire 2020 seront trait à :

- la construction de nouvelles centrales (IPP Cap des Biches 150 MW, la deuxième phase de Malicounda) et de procéder à l'extension de la centrale Contour Global 33 MW) ;
- la conversion des centrales IPP existantes pour préparer leur passage au gaz (TP, CG) ;
- l'extension et la densification des réseaux de Transport HT et de Distribution (MT et BT) au niveau des régions et de moderniser les postes de distribution ;
- l'acquisition et l'installation des compteurs à prépaiement pour 65% de la clientèle BT ainsi que de poser des Compteurs frontières au niveau de Dakar et dans les régions pour lutter contre les pertes.

Par ailleurs, la production d'électricité se fera dans un contexte d'optimisation et d'économie. A ce titre, des actions de promotion pour la maîtrise de l'énergie et l'efficacité énergétique seront entreprises. Il s'agira notamment d'optimiser la facturation d'électricité de l'administration mais également d'améliorer les performances énergétiques des bâtiments et édifices publics. De façon opérationnelle, il sera s'agira dans ce cadre :

- à l'extension des campagnes de sensibilisation à l'économie d'énergie sur l'étendue du territoire national ;
- à l'information des usagers sur les gaspillages involontaires dans la consommation d'énergie ;
- à l'identification des usagers et à pour une campagne de promotion ciblée en mettant l'accent sur toutes les formes d'énergie que nous utilisons par l'information sur les bonnes pratiques conduisant à la maîtrise de l'énergie ;
- à la communication sur l'importance des économies d'énergie et leurs impacts sur la vie et l'environnement.



## PRESENTATION DU CADRE DE PERFORMANCE DU PROGRAMME

Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Actions	Indicateurs	Mode de calcul	Méthode de collecte	Référence	Cibles		
							2020	2021	2022
Renforcer l'accès à l'électricité avec une bonne qualité et une continuité de service à moindre coût, de façon durable et respectueuse de l'environnement	Système d'offre d'électricité amélioré et optimisé	Action 1.1 : Renforcement du système d'offre d'électricité	Coût variable de production du Kwh	VALCA SENELEC	CDP SENELEC	58,52	55,59	52,81	50,17
			Rendement global Senelec	VALCA SENELEC	CDP SENELEC	84,00%	84,50%	85,00%	85,50%
	Maitrise de l'énergie développé et efficacité énergétique renforcée	Action 1.5 : Développement de la maîtrise de l'énergie et renforcement de l'efficacité énergétique	Quantité d'énergie économisée dans l'administration public (Mw)	Décompte	Collecte de données AEME	29,413	66,167	141,414	264,874
			Dépenses publiques de l'administration en électricité (en milliers de Fcfa)	Décompte	Collecte de données AEME	6 781 867	11 649 230	20 283 386	33 636 117
	Suivi physico-financier du programme assuré	Action 1.3. Coordination et suivi du programme	Rapport trimestriel de suivi des projets	décompte	Recensement des différents rapports	ND	4	4	4
			Rapports trimestriels d'exécution budgétaire	décompte	Recensement des différents rapports	ND	4	4	4

### III. PRESENTATION DES CREDITS DU PROGRAMME

#### 3.1- Présentation des crédits du programme « Optimisation du système de l'offre »

Action	Nature de dépense							Total	
	Personnel	Biens et services	Transferts courants	Investissements exécutés par l'Etat		Transferts en capital			
	CP	CP	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Action 1.1 : Renforcement du système d'offre d'électricité		24 700 000	25 080 000 000	811 066 967 525	74 999 947 717	69 399 442 111	7 000 000 000	917 856 409 636	123 319 070 759
Action 1.2 : Développement de la maîtrise de l'énergie et renforcement de l'efficacité énergétique			850 000 000	37 390 000 000	15 304 486 042				
Action support 1. 3	49 937 000	10 000 000							
<b>Total</b>	49 937 000	34 700 000	25 930 000 000	848 456 967 525	90 304 433 759	69 399 442 111	7 000 000 000	917 856 409 636	123 319 070 759

#### EFFECTIF MASSE SALARIALE

<b>Optimisation du système d'offre d'électricité</b>	Coordination et suivi du programme	Hierarchie A	8	42 284 000
<b>Optimisation du système d'offre d'électricité</b>	Coordination et suivi du programme	Hierarchie B	1	3 048 000
<b>Optimisation du système d'offre d'électricité</b>	Coordination et suivi du programme	Hierarchie C	2	4 605 000
<b>Total Optimisation du système d'offre d'électricité</b>			<b>11</b>	<b>49 937 000</b>

### 3.2. Liste des projets du programme « Optimisation de l'offre d'électricité »

ACTIONS	Intitule projet	Nature du financement	2020	
			AE	CP
Renforcement du système d'offre d'électricité	SECOND COMPACT MCA SENEGAL/ENERGIE	SUBVENTIONS	275 000 000 000	44 999 947 717
	SECOND COMPACT MCA SENEGAL/ENERGIE	ETAT	25 000 000 000	3 000 000 000
	PROJET DE FINALISATION DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DU RESEAU ELECTRIQUES DE SENELEC	ETAT	750 000 000	125 000 000
	PROJET D'APPUI AU SECTEUR DE L'ELECTRICITE (phase 1 et 2)	EMPRUNTS	135 678 593 069	7 000 000 000
	PROJET D'APPUI AU SECTEUR DE L'ELECTRICITE (phase 1 et 2)	ETAT	12 500 000 000	1 575 000 000
	PROJET DE CONSTRUCTION DE LA BOUCLE 225 KV ( PHASE 2)	EMPRUNTS	39 199 000 000	3 000 000 000
	PROJET DE CONSTRUCTION DE LA BOUCLE 225 KV ( PHASE 2)	ETAT	394 000 000	200 000 000
	PROJET DE CONSTRUCTION DE LA LIGNE 225 kv KOLDA - TAMBA - ZIGINCHOR	EMPRUNTS	120 000 000 000	5 000 000 000
	COUVERTURE DE LA FOURNITURE ENERGETIQUE DES EVENEMENTS RELIGIEUX	EMPRUNTS	5 986 000 000	150 000 000
	PROJET D'ALIMENTATION ELECTRIQUE DE LA VILLE DE DAKAR	ETAT	34 642 000 000	5 000 000 000

	PROJET D'ALIMENTATION ELECTRIQUE DE LA VILLE DE DAKAR	EMPRUNTS	9 900 000 000	200 000 000
	PROJET D'INTERCONNEXION ELECTRIQUE ENTRE LE SENEGAL ET LA MAURITANIE	ETAT	31 000 000 000	3 000 000 000
	PROJET D'INTERCONNEXION ELECTRIQUE ENTRE LE SENEGAL ET LA MAURITANIE	ETA	5 450 000 000	200 000 000
	PROJET ENERGIE OMVG	ETAT	141 667 195 406	5 000 000 000
	PROJET ENERGIE OMVG	ETAT	9 419 442 111	1 500 000 000
	PROJET RENFORCEMENT ET DE MODERNISATION DES RESEAUX ELECTRIQUES DE SENELEC	ETAT	33 880 179 050	2 000 000 000
Développement de la maîtrise de l'énergie et renforcement de l'efficacité énergétique	PROJET DE PROMOTION DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE ET DE L'ACCES A L'ELECTRICITE	SUBVENTIONS	37 390 000 000	15 304 486 042
	<b>TOTAL</b>		<b>917 856 409 636</b>	<b>123 319 070 759</b>

### 3.3. Présentation des structures autonomes rattachées

Action	Opérateurs sur le Programme	Transferts courants	Transferts en capital	Investissements exécutés par l'Etat	Total
Action 1.1 : Renforcement du système d'offre d'électricité	Fonds de Soutien au secteur de l'Energie (FSE)	25 000 000 000			25 000 000 000
	SENELEC	80 000 000	7 000 000 000	15 304 486 042	22 384 486 042
Action 1.2 : Développement de la maîtrise de l'énergie et renforcement de l'efficacité énergétique	AEME	850 000 000			850 000 000
	SENELEC			74 999 947 717	74 999 947 717
<b>TOTAL</b>		<b>25 930 000 000</b>	<b>7 000 000 000</b>	<b>90 304 433 759</b>	<b>123 234 433 759</b>

## **PAP – PROGRAMME ELECTRIFICATION RURALE ET ENERGIE RENOUVELABLES**

### I. PRESENTATION DU PROGRAMME

Le programme ambitionne d'intensifier l'accès à l'électricité en milieu rural dans une perspective d'atteindre l'accès universel en 2025 avec une utilisation accrue des énergies renouvelable notamment le solaire. Dans ce cadre, les objectifs poursuivis par le programme sont :

- L'amélioration de l'accès à l'électricité en milieu rural amélioré ;
- Le renforcement de la pénétration des énergies renouvelables renforcée.

Dans le cadre, de l'année budgétaire 2020, la stratégie de mise en œuvre du programme sera principalement axée sur :

- L'intensification des projet d'électrification rurale ;
- L'harmonisation des tarifs d'électricité ;
- La promotion de l'utilisation du solaire et des autres sources énergies renouvelables dans les usages productifs et services communautaires ;
- La promotion de l'utilisation du solaire et des autres sources énergies renouvelables dans les usages productifs et services communautaires.

Le programme concentre ainsi les actions d'intensification de la couverture territoriale du pays en électricité par la réalisation de programmes et de projets d'électrification en milieu rural et périurbaine à l'effet d'augmenter et d'universaliser l'accès. Il s'agira de :

- de poursuivre la mise en œuvre des PPER des CER ;
- d'étendre l'accès à l'électricité des populations en zone rurale;
- de mettre en œuvre les préalables pour un accès universel à l'électricité,

L'intervention du programme concerne également l'intensification de la production d'énergies renouvelables dans les réseaux interconnectés et les systèmes isolés avec une utilisation plus accrue du solaire. Il s'agira de :

- l'installation de lampadaires solaires PV sur les routes et pistes rurales;
- L'installation de Chauffe-eau solaire des maternités et postes de santé communautaires ;
- L'électrification par voie solaire des pour l'éclairage public des communes rurales et des villages.

PRESENTATION DU CADRE DE PERFORMANCE DU PROGRAMME

Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Actions	Indicateurs	Mode de calcul	Méthode de collecte	Référence	Cibles		
							2020	2021	2022
Renforcer l'accès à l'électricité avec une bonne qualité et une continuité de service à moindre coût, de façon durable et respectueuse de l'environnement	Accès à l'électricité en milieu rural amélioré	Action 2.1 : Accès aux services électriques en milieu rural	Taux d'électrification rurale	Nombre de ménages électrifiés/n ombre total de ménages	SIE à renseigner par la CEP	50%	55%	60%	70%
	Pénétration des énergies renouvelables renforcée	Action 2.2 : Renforcement de la pénétration des Energies renouvelables	Puissance solaire installée dans l'éclairage public	Méthode de l'ANER	Collecte de données	2,55	2,55	2,40	3,75
			Puissance solaire installée dans les services productifs	Méthode de l'ANER	Collecte de données	0,47	6,76	10,43	9,02
	Suivi physico-financier du programme assuré	Action 2.3. Coordination et suivi du programme	Rapport trimestriel de suivi des projets	décompte	Recensement des différents rapports	ND	4	4	4
			Rapports trimestriels d'exécution budgétaire	décompte	Recensement des différents rapports	ND	4	4	4

### III. PRESENTATION DES CREDITS DU PROGRAMME

#### 3.1- Présentation des crédits du programme « Electrification rurale et Energies renouvelables »

Action	Nature de dépense							Total	
	Personnel	Biens et services	Transferts courants	Investissements l'Etat	exécutés par	Transferts en capital			
	CP	CP	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Action 2.1 : Accès aux services électriques en milieu rural			1 400 000 000	126 428 960 334	16 750 700 197	96 077 000 000	8 345 000 000	222 505 960 334	26 495 700 197
Action 2.2 : Renforcement de la pénétration des Energies renouvelables		19 300 000		119 587 721 800	15 642 800 000	15 177 000 000	1 300 000 000	134 764 721 800	16 962 100 000
Action support 2. 3	6 483 000	9 000 000	1 023 238 280						
<b>Total</b>	6 483 000	28 300 000	2 423 238 280	246 016 682 134	32 393 500 197	111 254 000 000	9 645 000 000	357 270 682 134	44 496 521 477



### 3.2. Liste des projets du programme « Electrification rurale et Energies renouvelables »

ACTIONS	Intitule projet	Nature du financement	2020	
			AE	CP
Accès aux services électriques en milieu rural	PROGRAMME ENERGIE DURABLE	SUBVENTIONS	9 000 000 000	6 514 284 990
	PROGRAMME ENERGIE DURABLE	ETAT	350 000 000	350 000 000
	PROJET D'APPUI A L'ELECTRIFICATION RURALE EN CASAMANCE (UE/BEI)	SUBVENTIONS	8 415 928 310	2 839 814 502
	PROGRAMME NATIONAL D'URGENCE D'ELECTRIFICATION RURALE	ETAT	71 861 000 000	2 220 000 000
	PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE : MATAM - RANEROU-GOUDIRY	SUBVENTIONS	3 726 580 314	1 726 580 313
	PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE : MATAM - RANEROU-GOUDIRY	ETAT	2 600 000 000	1 000 000 000
	PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE DE 218 VILLAGES	ETAT	7 066 000 000	2 700 000 000
	PROGRAMME D'ELECTRIFICATION RURALE / CONVENTION DE PARTENARIAT PUBLIC - PRIVE	ETAT	6 850 000 000	200 000 000
	PROJET D'APPUI A L'ACCES A L'ELECTRICITE (PAMACEL)	EMPRUNTS	23 825 000 000	2 000 000 000
	PROJET D'ELECTRIFICATION DE 300 VILLAGES	EMPRUNTS	78 714 840 000	2 500 000 000
	CONCESSION D'ELECTRIFICATION RURALE DAGANA - PODOR - SAINT LOUIS	ETAT	2 000 000 000	125 000 000

	CONCESSION D'ELECTRIFICATION RURALE LOUGA - LINGUERE - KEBEMER	ETAT	3 200 000 000	100 000 000
	CONCESSION KAOLACK- NIORO-GOSSAS-FATICK	SUBVENTIONS	2 396 611 710	820 020 392
	CONCESSION KAOLACK- NIORO-GOSSAS-FATICK	ETAT	2 500 000 000	2 000 000 000
Renforcement de la pénétration des Energies renouvelables	PROGRAMME ORIO: RENFORCEMENT DES STRUCTURES DE SANTE PAR VOIE SOLAIRE	SUBVENTIONS	2 670 000 000	300 000 000
	PROGRAMME ORIO: RENFORCEMENT DES STRUCTURES DE SANTE PAR VOIE SOLAIRE	ETAT	2 670 000 000	550 000 000
	PROJET DE MISE EN PLACE D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE INTERCONNECTEE	SUBVENTIONS	23 153 000 000	10 000 000 000
	PROJET D'ELECTRIFICATION DE 177 VILLAGES PAR DES MINI CENTRALES PHOTOVOLTAIQUES	EMPRUNTS	25 125 000 000	1 500 000 000
	PROJET D'ELECTRIFICATION DE 177 VILLAGES PAR DES MINI CENTRALES PHOTOVOLTAIQUES	SUBVENTIONS	4 214 000 000	842 800 000
	PROJET D'ELECTRIFICATION DE 177 VILLAGES PAR DES MINI CENTRALES PHOTOVOLTAIQUES	ETAT	2 429 000 000	400 000 000
	PROGRAMME D'AUTONOMISATION EN ENERGIE SOLAIRE DES INFRASTRUCTURES PUBLIQUES	ETAT	3 605 000 000	250 000 000
	PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE PAR VOIE SOLAIRE	EMPRUNTS	7 150 000 000	500 000 000

	PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE PAR VOIE SOLAIRE	ETAT	200 000 000	100 000 000
	PROJET D'INSTALLATION DE 50 000 LAMPADAIRES SOLAIRES	EMPRUNTS	57 275 721 800	2 500 000 000
	<b>TOTAL</b>		<b>350 997 682 134</b>	<b>42 038 500 197</b>

#### EFFECTIF MASSE SALARIALE

<b>Electrification rurale et Energies renouvelables</b>	Coordination et suivi du programme	Hierarchie B	1	6 483 000
<b>Total Electrification rurale et Energies renouvelables</b>			<b>1</b>	<b>6 483 000</b>

### 3.4 Présentation des structures autonomes rattachées

Action	Opérateurs sur le Programme	Transferts courants	Ressources extérieures	Transferts en capital	Total
Action 2.1 : Accès aux services électriques en milieu rural	ASER	1 400 000 000	5 046 600 705	8 345 000 000	14 791 600 705
	SENELEC		4 839 814 502		4 839 814 502
Action 2.2 : Renforcement de la pénétration des Energies renouvelables	ANER	1 023 238 280	2 800 000 000	800 000 000	4 623 238 280
	SENELEC		10 000 000 000		10 000 000 000
	ASER		2 342 800 000	400 000 000	2 742 800 000
<b>TOTAL</b>		<b>2 423 238 280</b>	<b>25 029 215 207</b>	<b>9 545 000 000</b>	<b>36 997 453 487</b>

## **PROGRAMME 3 : SECURISATION DE L'APPROVISIONNEMENT EN HYDROCARBURES ET COMBUSTIBLES DOMESTIQUES**

### I. PRESENTATION DU PROGRAMME

Le programme ambitionne de sécuriser les approvisionnements du pays en hydrocarbures mais également de mettre en place les préalables vers la production de pétrole et de gaz. Les objectifs visés par le programme sont :

- de réussir la production locale de pétrole et de gaz ;
- de sécuriser la chaîne d'approvisionnement du pays en hydrocarbure ;
- d'améliorer l'accès des populations aux combustibles et équipements modernes de cuisson.

Dans le cadre, de l'année budgétaire 2020, la stratégie de mise en œuvre du programme sera principalement axée sur :

- La mise en place des préalables à la transition vers la production de pétrole et de gaz ;
- La sécurisation de l'approvisionnement du pays en hydrocarbures ;
- La promotion des foyers améliorés et des biodigesteurs.

Le programme met en œuvre les actions pour accélérer les développements en cours dans les zones de découverte afin d'aboutir rapidement aux décisions finales d'investissement (DFI). Les préalables seront remplis pour passer rapidement aux phases de construction des plateformes en vue d'entamer l'exploitation et la production du pétrole pour SNE (Sangomar) et du gaz pour GTA (Grande Tortue Ahmeyin). Il s'agira :

- d'acquérir de nouvelles données sur le Bassin sédimentaire ;
- de faire un audit des données existantes et les centraliser dans un logiciel approprié ;
- de mettre en place un Système d'information et un cadastre pétrolier/gazier contenant toutes les données pétrolières ;
- de lancer des appels d'offres pour l'attribution des blocs ;
- de participer à des rencontres internationales en vue d'attirer les investisseurs ;
- d'accélérer du processus vers la production dans les zones de découverte.

Concernant les combustibles domestiques, les actions visent à intensifier la promotion des méthodes et techniques optimales de transformation, de cuisson et de production de combustibles alternatifs (biogaz, biocharbon, etc.). Il s'agira :

- d'identifier les ménages bénéficiaires de biodigesteurs ;
- de réaliser des visites de contrôle qualité des biodigesteurs installées ;
- de poursuivre des recherches développement sur les accessoires du biodigesteurs



## PRESENTATION DU CADRE DE PERFORMANCE DU PROGRAMME

Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Actions	Indicateurs	Mode de calcul	Méthode de collecte	Référence	Cibles		
							2020	2021	2022
Assurer un approvisionnement durable en hydrocarbures de qualité et en quantité suffisante et combustibles modernes de cuisson	Production locale de pétrole et de gaz réussie	Action 3.1 : Promotion de la recherche pétrolière et mise en place des préalables à la production	Volume de gaz produit en Nm3	Variation production annuelle	analyse des rapports	1 155 000	1 089 200	9 802 500	1 424 500 000
			Volume de pétrole produit en baril	Variation production annuelle	analyse des rapports	0	0	0	13 000 000
	Chaîne d'approvisionnement du pays en hydrocarbure sécurisée	Action 3.2 : Sécurisation de la chaîne d'approvisionnement du pays en hydrocarbures	Nombre moyen de jours de stocks	Collecte de données	Données des Dépôts	35 j	35 j	35 j	35 j
	Accès des populations aux combustibles et équipements modernes de cuisson amélioré	Action 3.3 : Promotion et diversification des combustibles modernes de cuisson	Nombre de biodigesteurs installés	Comptage	Fiches de collecte	2000	2000	2000	2000
	Suivi physico-financier du programme assuré	Action 2.3. Coordination et suivi du programme	Rapport trimestriel de suivi des projets	décompte	Recensement des différents rapports	ND	4	4	4
			Rapports trimestriels d'exécution budgétaire	décompte	Recensement des différents rapports	ND	4	4	4

### III. PRESENTATION DES CREDITS DU PROGRAMME

#### 3.1- Présentation des crédits du programme « Sécurisation de l’approvisionnement en hydrocarbures et combustibles domestiques »

Action	Nature de dépense							Total	
	Personnel	Biens services et	Transferts courants	Investissements exécutés par l'Etat		Transferts en capital			
	CP	CP	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Action 3.1 : Promotion de la recherche pétrolière et mise en place des préalables à la production			300 000 000	17 809 898 792	1 500 000 000	9 200 000 000	200 000 000	27 009 898 792	2 000 000 000
Action 3.2 : Sécurisation de la chaîne d'approvisionnement du pays en hydrocarbures		25 750 000	83 207 438 192					0	83 207 438 192
Action 3.3 : Promotion et diversification des combustibles modernes de cuisson				7 912 631 159	434 793 252	5 393 000 000	850 000 000	13 305 631 159	1 284 793 252
Action support 3.4	39 714 000	9 000 000							
<b>Total</b>	<b>39 714 000</b>	<b>34 750 000</b>	<b>83 507 438 192</b>	<b>25 722 529 951</b>	<b>1 934 793 252</b>	<b>14 593 000 000</b>	<b>1 050 000 000</b>	<b>27 009 898 792</b>	<b>86 566 695 444</b>



a. Liste des projets du programme « Sécurisation de l'approvisionnement en hydrocarbures et combustibles domestiques »

ACTIONS	Intitule projet	Nature du financement	2020	
			AE	CP
Promotion recherche pétrolière et mise en place des préalables à la production	PROJET DE SOUTIEN AUX NEGOCIATIONS DANS LE CADRE DES PROJETS	EMPRUNTS	17 809 898 792	1 500 000 000
	PROSPECTION PROMOTION PETROLE	ETAT	9 200 000 000	200 000 000
Promotion et diversification des combustibles modernes de cuisson	PROGRAMME NATIONAL BIOGAZ	SUBVENTIONS	<b>7 912 631 159</b>	<b>434 793 252</b>
	PROGRAMME NATIONAL BIOGAZ	ETAT	<b>5 393 000 000</b>	<b>850 000 000</b>
	<b>TOTAL</b>		<b>40 315 529 951</b>	<b>2 984 793 252</b>

### 3.4 Présentation des structures autonomes rattachées

Action	Opérateurs sur le Programme	Transferts courants	Transferts en capital	Investissements exécutés par l'Etat	Total
Action 3.1 : Promotion de la recherche pétrolière et mise en place des préalables à la production	PETROSEN		200 000 000		200 000 000
	GES-PETROGAZ		300 000 000	1 500 000 000	1 800 000 000
Action 3.2 : Sécurisation de la chaîne d'approvisionnement du pays en hydrocarbures	FSE	82 946 757 192			82 946 757 192
	SP-CNH	260 681 000			260 681 000
Action 3.3 : Promotion et diversification des combustibles modernes de cuisson	PNB-SN		850 000 000	434 793 252	1 284 793 252
<b>TOTAL</b>		<b>83 207 438 192</b>	<b>1 350 000 000</b>	<b>1 934 793 252</b>	<b>86 492 231 444</b>

#### EFFECTIF MASSE SALARIALE

<b>Sécurisation et approvisionnement en hydrocarbures et combustibles</b>	Coordination et suivi du programme	Hierarchie A	6	26 487 000
<b>Sécurisation et approvisionnement en hydrocarbures et combustibles</b>	Coordination et suivi du programme	Hierarchie C	2	10 192 000
<b>Sécurisation et approvisionnement en hydrocarbures et combustibles</b>	Coordination et suivi du programme	Hierarchie D	2	3 035 000
<b>Sécurisation et approvisionnement en hydrocarbures et combustibles</b>	Total Coordination et suivi du programme		10	39 714 000
<b>Total Sécurisation et approvisionnement en hydrocarbures et combustibles</b>			<b>10</b>	<b>39 714 000</b>



## **PROGRAMME PILOTAGE, COORDINATION ET GESTION ADMINISTRATIVE**

### **I. PRESENTATION DU PROGRAMME**

Pour atteindre les objectifs assignés au département, il est important d'accompagner l'évolution du secteur et d'améliorer les performances de l'administration générale. Dans ce cadre, le programme « pilotage, gestion et coordination administrative » prend en charges les dimensions ayant trait au l'amélioration du dispositif légal, réglementaire et institutionnel en cohérence avec les ambitions de transparence, de sécurisation et de développement du MPE.

En outre, pour renforcer la planification, l'information et le suivi évaluation du secteur, il est primordial d'instaurer une planification intégrée du secteur de l'énergie. A ce titre, il s'agira d'une adoption d' stratégies et de modalités mais aussi de renforcer la capacité des acteurs en planification énergétique. Des plans de travail et des rapports d'activités seront produits dans le but rendre opérationnel le système de suivi évaluation du MPE. Par ailleurs, les besoins du bilan énergétique nationale seront élargies sur la base de collecte de données en y intégrant le renouvelable ainsi que l'efficacité énergétique.

Le Programme vise à assurer la performance du secteur en renforçant le système de planification, du suivi-évaluation, du contrôle et de la réglementation du MPE mais également assurer la performance de la gestion du secteur de l'énergie.

Ce programme, logé au niveau central est mis en œuvre par les structures relevant du Secrétariat général et du cabinet : l'Inspection Interne, le Secrétariat Permanent à l'Energie, la Cellule des Etudes et de la Planification, la Cellule de Passation des marchés, le Bureau de la Presse et de la Communication, la Direction de la Stratégie et de la réglementation et la Direction de l'Administration Générale et de l'Équipement.

Le programme ambitionne de « Renforcer les performances de l'administration générale ». A ce titre, il vise les objectifs ci-après :

- Le renforcement du cadre légal, réglementaire et institutionnel ;
- La fonctionnalité de la Planification unifiée et suivi-évaluation du secteur ;

Le renforcement du Contrôle et de la réglementation.

## II. PRESENTATION DU CADRE DE PERFORMANCE DU PROGRAMME

Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Actions	Indicateurs	Mode de calcul	Méthode de collecte	Référence	Cibles		
							2020	2021	2022
Renforcer les performances de l'administration générale	Contrôle et réglementation renforcés	Action 4.1 : Pilotage ministériel	Nombre de réformes finalisées	Décompte	Recensement des réformes	ND	2	2	2
	Cadre légal, réglementaire et institutionnel du secteur renforcé	Action 4.2 : Régulation et réglementation	Nombre d'actes réglementaires finalisés	Décompte	Recensement des actes	ND	3	3	3
	Planification unifié et suivi-évaluation du secteur fonctionnel	Action 4.3 : Gestion et suivi évaluation	Nombre de DPPD/PAP déposés	Pointage	Vérification	ND	1	1	1
			Nombre de RAP déposés	Pointage	Vérification	ND	4	4	4

### III. PRESENTATION DES CREDITS DU PROGRAMME

#### 3.1- Présentation des crédits du programme « Pilotage, contrôle et gestion administrative »

Action	Nature de dépense							Total	
	Personnel	Biens services et	Transferts courants	Investissements exécutés par l'Etat		Transferts en capital			
	CP	CP	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Action 4.1 : Renforcement du cadre réglementaire et de l'administration générale	283 682 724	212 325 000							496 007 724
Action 4.2 : Renforcement de la planification et suivi-évaluation		79 900 000	400 000 000						479 900 000
Action 4.3 : Appui au contrôle et à la réglementation		38 495 923							38 495 923
<b>Total</b>	<b>283 682 724</b>	<b>330 720 923</b>	<b>400 000 000</b>						<b>1 014 403 647</b>

### 3.4 Présentation des structures autonomes rattachées

Action	Opérateurs sur le Programme	Transferts courants	Transferts en capital	Total
Action 4.1 : Renforcement du cadre réglementaire et de l'administration générale	SECRETARIAT PERMANENT A L'ENERGIE	400 000 000		400 000 000

#### EFFECTIF MASSE SALARIALE

<b>Pilotage, Coordination et Gestion administrative</b>	Renforcement du cadre réglementaire et de l'admin. générale	Hierarchie A	15	143 733 232
<b>Pilotage, Coordination et Gestion administrative</b>	Renforcement du cadre réglementaire et de l'admin. générale	Hierarchie B	21	84 185 492
<b>Pilotage, Coordination et Gestion administrative</b>	Renforcement du cadre réglementaire et de l'admin. générale	Hierarchie C	5	14 661 000
<b>Pilotage, Coordination et Gestion administrative</b>	Renforcement du cadre réglementaire et de l'admin. générale	Hierarchie D	14	41 103 000
<b>Total Pilotage, Coordination et Gestion administrative</b>			<b>55</b>	<b>283 682 724</b>

